Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-282700020-20190711-ARCONC201931-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2019

centre de gestion de l'eure
fonction publique territoriale

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETE N°2019-31-CONC
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS D'ANIMATEUR SESSION 2019

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

Vu la Loi n° **83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° **84-53 du 26 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° **2007-196 du 13 février 2007** relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le Décret n° **2010-329 du 22 mars 2010** modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° **2011-558 du 20 mai 2011** portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° **2011-559 du 20 mai 2011** fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux ;

Vu le Décret n° **2013-593 du 5 juillet 2013** relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° **2016-1372 du 12 octobre 2016** modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B.

Vu l'arrêté n° 2018-41-CONC du 17 décembre 2018 portant ouverture du concours d'animateur - session 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2019-19-CONC du 16 mai 2019 portant admission à concourir aux épreuves du concours d'animateur - session 2017.

Considérant qu'il convient de fixer la liste des membres du jury du concours d'animateur territorial session 2019.

A R R E T E

ARTICLE 1 : Les membres du jury des concours interne, interne spécial, externe et du troisième concours d'animateur territorial session 2019 sont les suivants :

Président du jury : Madame Eva DEVILLIERS-KERDAT – Attachée principale et Directeur Général Adjoint de la Direction Générale des services à Evreux
Il pourra être remplacé le cas échéant par Monsieur Jean-Luc CARPENTIER – Conseiller municipal à Saint Pierre des Fleurs en tant que Vice-présidente du Jury.

ELUS LOCAUX
-Monsieur Dominique BETOURNE – Conseiller Municipal à Bernay
-Monsieur Jean-Luc CARPENTIER – Conseiller municipal à Saint Pierre des Fleurs
-Madame Laurence DUVAL – Maire de Canappeville

PERSONNALITES QUALIFIEES
-Monsieur Bruno LEONARDUZZI – Délégué départemental à la vie associative - Direction Départementale de la cohésion sociale de l'Eure
-Madame Eva DEVILLIERS-KERDAT – Attachée principale et Directeur Général Adjoint de la Direction Générale des services à Evreux
-Madame Jenny IROLCI – Représentante du CNFPT

FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DE CATEGORIE A ou B ET UN FONCTIONNAIRE SELON LES CONDITIONS PREVUES A L'ART. 17 DU DECRET 5 JUILLET 2013 SUSVISE
-Monsieur David SIMONNET – Technicien territorial principal de 2ème classe – Service Hygiène et sécurité du Centre de Gestion de l'Eure.
-Madame Judith DENEUX – Représentant du personnel de catégorie B
-Madame Isabelle JOLLIVET-PEREZ – Attaché Principal au Conseil Départemental de l'Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-282700020-20190711-ARCONC201931-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2019

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen : 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen - Téléphone : 02 32 08 12 70, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet.

FAIT A EVREUX, le 9 juillet 2019

Le Président

Pascal LEHONGRE

CENTRE DE GESTION DE LA FPT Département de L'EURE